AUTO ECOLE COOL CONDUITE
16 AVENUE ARMAND DE LA ROCHETTE
77000 MELUN
Tél : 07 83 31 09 17
Email : coolconduite.melun@gmail.com
Siret : 988 823 241 00019
APE/NAF 8553Z
N° d'activité : 11771020677
N° agrément : E25 077 0050 0

Promotion du rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices

Notre auto-école s'engage activement dans la promotion du rendez-vous post-permis auprès de l'ensemble de nos élèves et jeunes conducteurs titulaires du permis de conduire.

Qu'est-ce que le rendez-vous post-permis ?

Le rendez-vous post-permis est une formation complémentaire facultative, d'une durée d'une journée (7 heures), destinée aux conducteurs novices. Elle peut être suivie entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis de conduire (permis B, A1, A2 ou A). Cette formation, encadrée par le décret n° 2018-715 du 3 août 2018, permet aux participants de bénéficier d'une réduction de la période probatoire :

- De 3 ans à 2 ans pour les conducteurs ayant suivi un apprentissage traditionnel
- De 2 ans à 1 an et demi pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Nos actions de promotion

1. Information systématique de nos élèves

Dès l'inscription et tout au long de la formation, nous informons nos élèves de l'existence du rendez-vous post-permis, de ses objectifs pédagogiques et de ses avantages. Cette information est délivrée :

- Lors de l'entretien d'inscription
- Dans notre livret d'accueil remis à chaque élève
- Par affichage dans nos locaux
- Sur notre site internet

2. Contenu de la formation post-permis

Nous présentons à nos élèves le programme de cette journée de formation, qui comprend :

- Un bilan personnalisé de leurs premiers mois de conduite autonome
- Des échanges sur leurs expériences et difficultés rencontrées
- Une sensibilisation aux risques routiers spécifiques aux jeunes conducteurs

- Des conseils pratiques pour une conduite plus sûre et responsable

3. Modalités pratiques

Nous informons nos élèves des modalités d'inscription au rendez-vous post-permis :

- Délai à respecter (entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis)
- Tarification de la formation
- Documents à fournir
- Calendrier des sessions proposées

Engagement qualité

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'accompagnement global du conducteur novice, au-delà de la simple obtention du permis de conduire. La promotion du rendez-vous post-permis fait partie intégrante de notre mission de formation à la sécurité routière et de réduction de l'accidentalité des jeunes conducteurs.

Pour toute information complémentaire sur le rendez-vous post-permis, nos équipes se tiennent à disposition des élèves et anciens élèves de notre établissement.

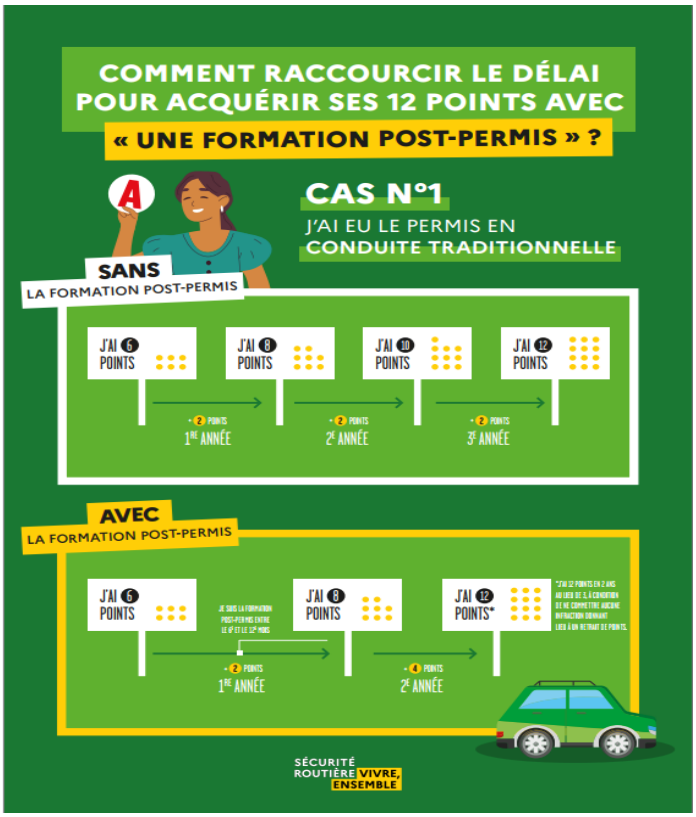

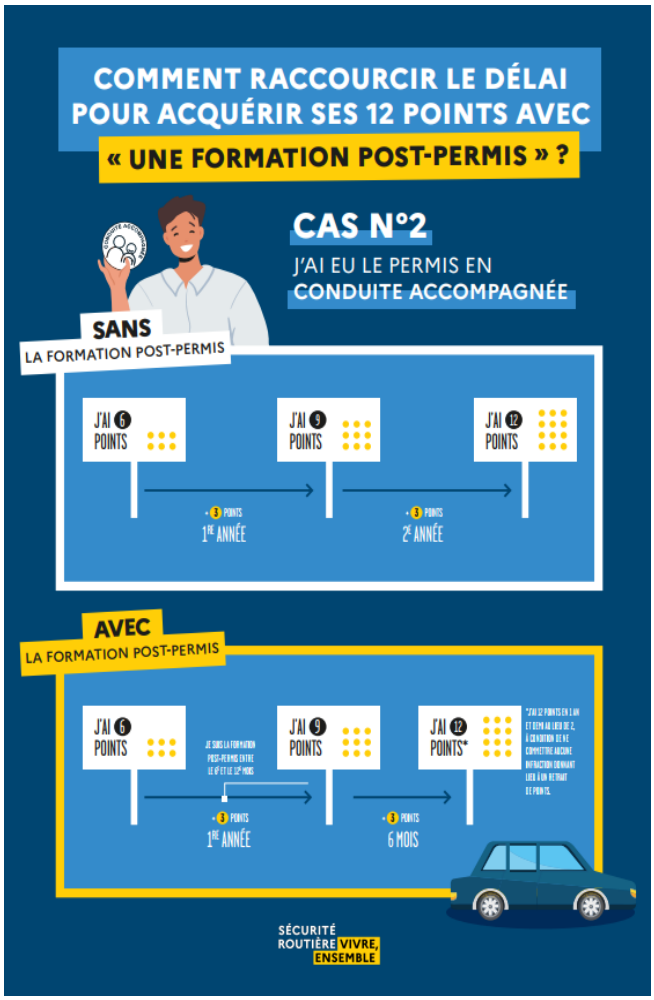

Ref : securiteroutiere.gouv